

Agde, le 21 Mars 2019

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »
COMPTE RENDU DU 20 MARS 2019**

A - VIE QUOTIDIENNE

CQ 243 du 11 Décembre 2018 :

G01/12/18 : Le propriétaire du n° 1 du chemin du Grand Tétras vient de délimiter et planter un rectangle en relief (délimité par des pierres de basalte cimentées entre elles) qui empiète sur le chemin et rejette, lorsqu'il pleut, l'eau vers le centre de la chaussée et y crée une flaque d'eau. De plus, ces travaux cachent, en partie, une plaque d'égout ?

Réponse :

L'alignement de voirie suivi d'une réfection de chaussée des parcelles sera fait en 2019.

G02/12/18 : Nous vous avons signalé en septembre une maison inoccupée au 15 rue de l'Avocette, dont la haie déborde sur la route rendant gênante la circulation des véhicules et des piétons. Vous nous répondiez qu'un courrier serait envoyé au propriétaire ? Avez-vous eu une réponse car la situation perdure ?

Réponse :

Le service va relancer le propriétaire dans un premier temps suivi d'une procédure en cas d'absence de réponse. Les travaux seront réalisés et la facture émise en titre de recette.

G03/12/18 : Toujours rue de l'Avocette, au n° 10, nous vous signalions deux arbres qui produisent des boules qui se répandent sur la chaussée et empêchent la circulation. Vous nous répondez qu'ils seront supprimés et remplacés par d'autres essences. Quand comptez-vous procéder à ce remplacement ?

Réponse :

La décision de ne plus abattre les arbres a été adoptée, en contrepartie, les services passeront plus souvent pour effectuer un nettoyage.

G04/12/18 : Le curage des fossés que nous vous demandions rue de l'Avocette n'a toujours pas été fait, malgré votre réponse qui laissait augurer un travail immédiat.

Réponse :

Les services compétents seront contactés à nouveau pour une intervention.

G05/12/18 : Chemin de Kalfon, beaucoup de roseaux sont toujours à couper malgré notre intervention ?

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

G06/12/18 : Depuis les travaux non terminés en 2011 de l'élargissement de l'impasse de Baluffe, nous n'avons cessé d'intervenir pour finaliser ces travaux. Vous nous avez répondu à plusieurs reprises que l'élargissement du virage n'était pas abandonné, et que les procédures d'acquisition foncières étaient en cours. A ce jour, de nouvelles plaintes des usagers nous relancent sur la dangerosité de ce virage où plusieurs incidents se sont produits. Nous souhaiterions qu'un contrôle sur place soit effectué par les services compétents de la municipalité, afin de voir quelle suite réservée à ces travaux.

Réponse :

Une des parcelles a fait l'objet d'une acquisition par la commune, mais le dossier n'est pas encore traité dans sa globalité. Le dossier est toujours en cours.

G07/12/18 : Pourrait-on installer un petit rack à vélo devant le buraliste du quai Méric, afin que les vélos ne soient pas appuyés contre le banc, et empêcher son usage initial. A la question déjà posée en mai, vous répondiez le nécessaire sera fait.

Réponse :

Les racks à vélo sont en commandes, ils seront posés dès réception.

G08/12/18 : Vous nous faites savoir que les nuisances sonores réitérées dans la villa Cortadérias ont été sanctionnées - s'agissant d'une maison sans destination commerciale et non d'un établissement recevant du public - par une amende de 68 euros. Or cette habitation est à destination locative et porte sur son fronton la mention 4 étoiles. L'amende n'aurait-elle pas due être en adéquation avec la réelle nature de l'habitation ?

Réponse :

La villa "Cortaderias" n'est pas un établissement professionnel accueillant du public et diffusant de la musique amplifiée (de type Bar, restaurant, discothèque); les infractions concernent les auteurs des tapages et donc les locataires; à ce titre, il s'agit d'une amende forfaitaire de 68 euros.

G09/12/18 : Sur le site de l'Agenouillade, des désordres ont été constatés par le début des travaux, faute d'avoir prévenu le responsable de l'église qui en a les clés.

Réponse :

Les services ne nous ont pas alerté sur un incident quelconque.

Si vous parlez du déroutement partiel des enduits dans la nef de gauche liés à l'humidité des murs, la Direction Architecture et Bâtiments est en charge du dossier et va proposer des solutions de rénovation.

CQ 245 du 22 Janvier 2019

G01/01/19 : Cela fait plusieurs années que nous signalons le très mauvais état de la liaison pour les piétons (et vélos) entre le chemin de Notre Dame à Saint Martin et la route de Guiraudette, (à hauteur du rond-point du murier de Sicard) qui mérite un bien meilleur revêtement !! A ce jour, toujours rien de fait malgré plusieurs promesses ?

Réponse :

Un diagnostic de l'état des pistes cyclables a été fait par les services, cette réfection fait partie des axes prioritaires à engager cette année.

G02/01/19 : Chemin de la Fenouillède, nous avons signalé à plusieurs reprises, l'occupation illégale de la chaussée par de gros véhicules professionnels (manèges, caravanes) et des dépôts sauvages d'encombrants sur le domaine public. Quand pensez-vous faire régner l'ordre dans cette voie pour la satisfaction des résidents ?

Réponse :

La brigade environnement a fait parvenir un compte rendu de visite à Monsieur LAROSE. Il a été constaté des dépôts d'encombrants et de gravats sur une parcelle qui appartient au ministère de l'urbanisme et du logement, le gérant est la FNAFU à Montpellier. Un courrier va leur être adressé.

G03/01/19 : Concernant les nuisances sonores, vous nous faites savoir qu'il y a moins de plaintes. Cela ne veut pas dire qu'il y a moins d'infractions, mais que les personnes qui les subissent sont fatiguées de faire appel au n° vert, à la police nationale ou municipale, voire payer un huissier pour faire un constat qui ne sert à rien ? Comment peut-on vivre portes et fenêtres fermées pour avoir un peu de quiétude ? Ces nuisances sont localisées et les endroits sont répertoriés (notamment camping des sables d'or). Il est urgent d'envisager pour la prochaine saison estivale une répression qui permette aux résidents de vivre calmement dans la ville qu'ils ont choisie, et le lieu où ils habitent.

Réponse :

La baisse des nuisances sonores enregistrée depuis quelques années est bien réelle ; je rappelle que s'agissant des établissements professionnels diffusant de la musique amplifiée, ce sont les services de l'état, les Agences Régionales de Santé, qui sont seuls compétents pour les sanctionner. Des contrôles et des sanctions ont déjà été établis par ces ARS sur plusieurs établissements professionnels de la commune. Nous allons leur redemander une vigilance accrue et des contrôles notamment pour le camping des Sables d'Or.

G04/01/19 : Les habitants se plaignent souvent de la pénurie de parkings, tant en centre-ville qu'au Grau. La mairie a fait valoir que la ville d'Agde entend privilégier la piétonisation du centre-ville.

Cette tendance n'est pas contestée par le comité de quartier, mais il faut reconnaître et entendre les préoccupations des habitants qui se plaignent de ne pouvoir rien utiliser d'autre que leur voiture pour se déplacer. Cela est dû à l'insuffisance et même à l'absence de moyens suffisants de transports collectifs. Certaines lignes de bus ont été supprimées sous le prétexte qu'elles n'étaient pas rentables, et, lorsque les lignes existent, les habitants peuvent rarement compter sur un abribus aux stations d'arrêts.

Nous faisons remarquer que les habitants manquent d'information sur le plan de circulation des bus en ville. Une vraie campagne de communication municipale, sur un nouveau réseau de bus, est à repenser en grande partie, et vivement souhaitée afin de désenclaver le Grau. On sait que moins il y a de bus, moins la population pense à les utiliser, et se rabat sur ses véhicules personnels, qui encombrant ensuite le centre-ville. Une vraie sensibilisation de la population sur l'utilisation des transports collectifs va dans le sens de la modernité de notre ville.

Nous demandons une vraie réflexion sur les transports collectifs.

Réponse :

Une note émanant des services de Cap Bus est mise en pièce jointe pour vous apporter la réponse à votre question concernant les lignes de bus qui sont en place ainsi que la communication existante.

C.Q.248 du 19 Février 2019

G01/02/19 : En janvier, la mairie a écrit à tous les habitants de l'impasse du Perdigal pour les informer du changement de nom de leur impasse et de la nouvelle numérotation (tout a été décalé). En effet, l'impasse du Perdigal n'existe plus et devient l'impasse Paul Gaillard.

Tous les habitants sont censés signaler leur nouvelle adresse à tous les organismes. Mais la plaque de rue n'a toujours pas été changée, ni les numéros.

Une habitante de l'impasse « membre du C.Q » a fait un test en envoyant une lettre à sa nouvelle adresse ... et l'attend toujours.

Il est urgent que la ville fasse connaître ce changement à la poste, afin qu'elle soit bien informée et que les nouvelles plaques soient installées.

Réponse :

La plaque de rue sera mise en place dès qu'elle sera confectionnée. Le changement de dénomination de la rue n'implique pas un changement de numéro.

G02/02/19 : Rue Courpouren, au n° 4, nous avons obtenu la suppression de 3 piquets métalliques sur les 7 qui encadraient cette maison. Depuis quelques mois, ces 3 piquets ont été remis en place au prétexte qu'ils ont été positionnés pour éviter le stationnement sur les trottoirs. Pourquoi justement à cet endroit, alors qu'ailleurs le stationnement sur les trottoirs - maintenant réglementé - est tout aussi gênant et qu'il n'y a pas de piquets ?

Réponse :

Les services de la ville répondent favorablement aux demandes des administrés lorsque celles-ci sont justifiées.

G03/02/19 : Chemin de la Fenouillède pas d'amélioration de la situation malgré nos demandes de septembre et janvier ?

Réponse :

Réponse formulée ci-dessus.

G04/02/19 : A la Tamarissière la saison est préparée et les demandes ont été prises en compte, notamment l'amélioration de l'accès à la plage.

Réponse :

Un double wc sera positionné avant la saison estivale, un accès à la plage supplémentaire sera créé en plus de celui déjà réalisé pour les personnes à mobilité réduite.

Sécurité :

Présenté par Luc LAROSE

- Accident : 3
- Incendies : 2
- Mise à disposition : 2
- Nuisances sonores : 4

- Aboiements de chiens : 2
- Capture de chiens : 2
- Salubrité / divagation d'animaux : 16
- Vol : 1

B - GRANDS TRAVAUX

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE L'AGENOUILLADE

Pour rappel, le projet consiste au réaménagement du site de l'Agenuillade sur une superficie totale d'environ 8 000 m², en 2 phases de travaux :

- Fin 2018, la réalisation du parvis de l'église par un traitement de sol sur 300 m².

Cette intervention a permis de résoudre les problèmes d'infiltrations.

- Dans un second temps, le projet prévoit, sur le second semestre 2019, un réaménagement d'ensemble, il s'organise autour d'un cheminement piétonnier allant du parvis de l'église à la chapelle, permettant la procession autour de Notre Dame.

Les surfaces dédiées à la pratique du jeu de boules seront conservées, des réparations de surface ainsi qu'une délimitation des zones seront réalisées.

Le stationnement sera organisé et concentré à l'entrée en liaison avec le parking de la crèche, un cheminement sera proposé qui permettra de relier le parking de délestage situé rue du Lamparo.

Enfin, la plate-forme existante située dans le bois fera l'objet d'une transformation afin de permettre les manifestations culturelles et de loisirs.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DU SAINT CHRIST

Le projet d'aménagement du site du St Christ a consisté, dans un premier temps, à réaliser une stèle dédiée à la commémoration de la Légion étrangère.

Dans un second temps, il sera réalisé un espace de détente paysager où sera intégré un parcours d'agrès, du mobilier urbain dédié au temps de repos : bancs, fauteuils, etc.

Les travaux ont débuté début mars pour une livraison avant la saison estivale.

Coût estimé : 1 60 000€.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PROJET D'AMENAGEMENT DU QUAI THEOPHILE CORNU

Le projet consiste à requalifier le quai T. Cornu en proposant le réaménagement d'ensemble, depuis le rond-point rue Commandant Mallet.

Les revêtements seront repris et permettront d'organiser et de sécuriser la circulation en privilégiant les modes de déplacements doux, ce sont près de 600 ml de voies sur berges qui seront traités.

Une planification des travaux est en cours et prévoit un démarrage fin avril prochain pour la mise en conformité des réseaux humides et secs.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 350 000 €.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

DEPLACEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DU GRAU D'AGDE

La Ville d'Agde, la SAEML Criée et le Conseil Départemental de l'Hérault ont engagé une réflexion afin de sécuriser l'accès et le trafic des livraisons dans le périmètre portuaire de la Criée du Grau d'Agde. La configuration des infrastructures existantes, démontre un problème de fonctionnement. En effet, les accès au site coupent en 2 endroits, une piste cyclable longeant la clôture de la Criée.

Une étude a été réalisée conjointement par le Conseil Départemental, la SAEML Criée et les Services Techniques de la Ville et plusieurs solutions sont proposées afin d'améliorer la circulation dans ce secteur :

- Un déplacement de la piste cyclable sur l'accotement gauche de la voie
- La récupération dans le domaine portuaire de l'emprise de l'ancienne piste cyclable
- L'utilisation de cette nouvelle emprise afin d'améliorer le trafic interne de la Criée
- La création d'un sas dédié aux livraisons
- La création d'une clôture au droit des nouvelles emprises de la Criée.

Le coût global est estimé à 160 000 € T.T.C, avec une participation du Département à hauteur de 49 500 T.T.C.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques

AMENAGEMENT CŒUR DE STATION DU CAP D'AGDE

Pour rappel, le Casino a été livré en mai 2018.

Le gros œuvre du Palais des Congrès est terminé.

L'achèvement des lots du second œuvre est en cours de finition.

La réception des travaux par la commission de sécurité est fixée le 13 mars. Il restera encore quelques réserves non structurelles (de finition), à peaufiner encore pendant 3 semaines environ.

A noter que le délai prévisionnel d'avancement des travaux est respecté, tant en voirie qu'en bâtiment.

L'ensemble de la passerelle hélicoïdale (pose garde-corps et réalisation des raccordements) est en cours de finition (sous huitaine). L'avenue de Belle Isle a pu être réouverte comme convenu le 21 décembre 2018.

Au niveau extérieur, les entreprises ont terminé le dallage aux abords du Palais des Congrès. Les plantations, éclairage public et autres aménagements urbains se terminent (cette semaine).

Seule reste en attente, la jonction avec les projets "Iconic" et le futur hôtel, y compris les palissades de protection de chantier.

Sur l'avenue des sergents, les derniers travaux de voirie consistant au raccordement du mail piétonnier ont débuté avec une fin des travaux pour avril 2019.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

MAISON DE LA MER

Dans le cadre du réaménagement du cœur de station, les locaux exigus de la Direction des Milieux Marins, situés sur l'emprise de l'ancien Palais des Congrès, doivent être libérés.

Ainsi, la Ville d'Agde a élaboré un projet **innovant**, consistant à positionner, sur un lieu stratégique, les nouveaux locaux **« flottants »** de cette Direction.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Création des nouveaux locaux de la direction administrative des Milieux Marins y compris les locaux techniques pour le personnel spécialisé, le matériel nautique et de plongée.
- Mise en valeur de la découverte de notre aire marine protégée.
- Développement de l'accueil du public, de l'écotourisme et de la sensibilisation auprès du jeune public et des scolaires.

Cette **Maison de la Mer** se situera à l'avant-port, en limite de l'embouchure de la mer.

Il y aura au total 8 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'une partie administrative regroupant les zones bureaux et vestiaires.
- D'une partie technique regroupant le matériel professionnel sensible et de plongée
- D'une partie « accueil du public et espace découverte ».

Ce projet s'inscrit également dans une démarche HQE (Haute qualité Environnementale) notamment :

- Par la mise en place sur la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques
- Par la mise en œuvre de technique d'auto consommation (vent, soleil, eau de pluie,...)
- Par la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement

Avancement de l'Opération :

Les études de faisabilité sont en cours de réalisation et l'élaboration du programme se fera en mars.

Le début des travaux est prévu en septembre.

Coût de l'opération :

Le coût global de l'opération est estimé à 840 000.00€ T.T.C de la conception à la réalisation.

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

TRAVAUX D'ECLAIRAGE AU TITRE DU PROGRAMME PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

Dans le cadre du programme de travaux préfinancés de l'année 12 du contrat de Partenariat Public Privé pour la gestion et l'entretien de l'éclairage public de la ville, il a été décidé de procéder, sur différents quartiers de la commune, à des travaux de remplacement de matériels très consommateurs en énergie par des nouveaux matériels à technologie LED avec abaissement programmé au cours de la nuit, qui permettra de réaliser une diminution importante de la consommation électrique annuelle.

A titre d'exemple, le remplacement des 80 lanternes d'une puissance de 150 W chacune du boulevard Jean Monnet et du parvis Maurice et Katia Kraft par des lanternes LED d'une puissance de 64 W avec abaissement permet une diminution de la consommation annuelle de 73 %.

Le remplacement des projecteurs des parkings Richelieu (12 projecteurs de 450 W par 12 projecteurs LED de 217 W), Caravelle (4 projecteurs de 450 W par 4 projecteurs LED de 217 W), Colibri (4 projecteurs de 450 W par 4 projecteurs LED de 217 W) et Echasses Blanches (12 projecteurs de 280 W par 12 projecteurs LED de 93 W) au Cap d'Agde par des matériels à technologies LED avec abaissement permettront une diminution de la consommation électrique de 56 %.

Le coût de ces travaux s'élève à 134 000 € TTC.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PLAN DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE

Les aménagements situés au cœur de ville sur les voies Honoré Muratet - Louis Bages - place Jean Jaurès sont en cours de réalisation.

La phase 1 a débuté au mois de décembre par la mise en conformité des branchements d'eau potable, la réparation des conduites d'eaux usées, le renforcement et l'extension du réseau pluvial.

Dans un même temps, des travaux d'effacement ou de mise en façade des réseaux éclectiques et Télécom seront réalisés.

Parallèlement et sur d'autres zones du projet, les travaux de dépose des mobiliers urbains, végétaux et revêtements de surfaces sont en cours.

S'en suivra la phase de construction des voiries par la réalisation d'une structure qui recevra le revêtement constitué de pavés basalte et ce pour une durée estimée de 5 mois.

Coût global estimé des travaux : 1 800 000 € T.T.C dont un co-financement est attendu des services de l'Etat.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Sur ce nouveau site technique, différents services de la Ville seront recentrés, à savoir :

- La régie bâtiments
- La régie voirie et le garage municipal
- La régie des festivités
- Mais également une partie du service de l'Eau & Assainissement de la CAHM.

C'est un total de 160 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'un bâtiment administratif de 1000 m² répartis sur deux niveaux, regroupant les zones d'accueil, bureaux, vestiaires et cafétéria.
- D'une zone de 2200 m² regroupant 4 bâtiments pour les différents ateliers composant les services techniques

L'opération est en cours d'achèvement :

- 1 / Bâtiments ateliers terminés, livrés et en activités
- 2/ Les travaux extérieurs à 95% avec finition des enrobés et espaces verts.
- 3/ Bâtiment administratif terminé à 95% pour les travaux intérieurs pour une livraison début février.

Pour mémoire, coût global estimé de l'opération : 5 700 000.00 € T.T.C

Il est décomposé de la manière suivante :

- Etudes et maîtrise d'œuvre : 410 000.00 € TTC
- Nettoyage et dépollution du site : 133 000.00 € TTC
- Travaux d'aménagement et de construction : 5 157 000.00 € TTC

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoires de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Jusqu'au 31 décembre 2018, deux opérateurs SFR et Orange ont procédé à la mise en place d'équipements et d'un réseau fibre.

Depuis le 1er janvier, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.

A ce jour, la commune compte 1571 prises commercialisables et 4 533 prises adressables à des offres fibre « Orange » ; ces logements sont situés pour le quartier des Cayrets, Monaco Saint-Loup et sur votre quartier : une partie du chemin de la Guiraudette, chemin des Roseaux, une partie du chemin des Trières, chemin des Montilles de Gaillard, une partie de l'avenue de Saint-Vincent, rue des Montilles rue du Chevalier Bernard, rue des Grives.

La Ville a demandé à SFR d'accélérer le déploiement de mise en place de la fibre pour augmenter la livraison de prises commercialisables, cadencement aujourd'hui de 2 000 prises commercialisables par mois.

Au niveau des copropriétés, seulement 42 % des immeubles sont conventionnés ; ces documents sont indispensables au déploiement des infrastructures dans les résidences.

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

THEATRE MAISON DES SAVOIRS

Dans le cadre de « la politique de la Ville » et notamment de son cœur de ville, l'équipe municipale souhaite réaffirmer son investissement et sa volonté de présence publique dans ce quartier prioritaire.

Ainsi, elle propose un projet de développement et de diffusion des pratiques culturelles au sein d'équipements structurants accessibles à tous, en lieu et place de l'actuelle Médiathèque « Maison des Savoirs », Place du Jeu de Ballon.

Il y aura au total environ 30 agents qui seront appelés à travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

- La construction d'un théâtre de 220 places : une jauge médiane entre celle du futur centre de congrès (1200 places) et la salle de conférence de la médiathèque actuelle (70 places)
- La rénovation de l'actuelle médiathèque : en impulsant une nouvelle dynamique grâce à la modernisation de ses équipements et l'adaptation de l'offre aux nouveaux usages
- La création de 2 salles dédiées à la création et au développement de la pratique amateur

Les études réalisées par les services techniques de la Ville ont permis de définir le programme et de présenter l'opération à l'architecte mandataire du projet : Le cabinet A+ Architecture par son représentant Philippe Bonon.

Dans ses objectifs assignés, il reprendra volontairement les intentions architecturales du bâtiment existant, fait de façade ancienne et de verre et d'y intégrer une surélévation afin d'obtenir le volume nécessaire pour le théâtre.

2/ Avancement de l'Opération :

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 30 mai 2018.

Les entreprises titulaires ont été désignées.

L'opération est actuellement en phase préparatoire avec les objectifs suivants :

- 1/ Début des travaux de démolition courant février.
- 2/ Début des travaux structurels de gros œuvre en avril.
- 3/ Durée globale des travaux tout corps d'état estimée à 15 mois dont 11 mois pour la médiathèque.

3/ Coût de l'opération :

Le coût global de l'opération est estimé à 5 143 000.00€ TTC

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre : 493 000.00€ TTC

Travaux d'aménagement et de construction : 4 650 000.00€ TTC

Présents :

M BENTAJOU, M FREY, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M HERAL, M BRAULT, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

CAVAILLES Jean Pierre, DUPONT Serge, ESTEVE Jacques, GIBELLO Robert, MEZERGUES Marie Christine, MOTARD Jacques, PACULL Jean, PRUNET Jean-Claude, Robert RALUY, SOULLIART Francis, VANRAET Florence, SUAOU Roger.

Absents excusés :

BETHUNE Jean-Jacques, CHOUFFOT Jean, LABATUT Elisabeth, MAHUL Jean Paul.